

ACTUALITÉS

Fraude et trafic d'influence

Benoît Corbeil plaide coupable

LIA LÉVESQUE

Benoît Corbeil, un ancien dirigeant du Parti libéral fédéral, a plaidé coupable à deux accusations de fraude et de trafic d'influence, hier, mais dans deux dossiers qui ne sont pas liés au programme des commandites.

Les parties se réuniront de nouveau le 10 septembre pour les représentations sur sentence. Entre-temps, M. Corbeil demeure libre, selon le souhait commun de la Couronne et de la défense.

Benoît Corbeil a ainsi plaidé coupable à une accusation de trafic d'influence dans le dossier d'un homme d'affaires de Saint-Jean-sur-Richelieu qui voulait agrandir sa carrière en achetant des terrains adjacents qui appartenaient au gouvernement fédéral. M. Corbeil se serait adressé à l'homme d'affaires et lui aurait fait comprendre que, s'il donnait une somme de 50 000 \$ au Parti libéral du Canada, il pourrait l'aider, grâce à ses contacts. À cette époque, M. Corbeil était coordonnateur régional du PLC section Québec.

La somme a finalement été donnée en argent comptant dans une enveloppe à un intermédiaire, Alain Renaud, qui l'a remise en main propre à Benoît Corbeil.

L'homme d'affaires n'a plus eu de nouvelles de M. Corbeil et a tout simplement perdu la somme de 50 000 \$, selon la procureure de la Couronne, M^{me} Josée Fontaine.

L'autre chef d'accusation, celui de fraude, a trait à six fausses factures totalisant 117 315 \$, faites en 1999 et 2000.

M. Corbeil était alors devenu directeur général du Parti libéral du Canada, section Québec.

Le stratagème consistait à émettre des factures pour des biens et services fictifs en utilisant la compagnie Art Tellier. Benoît Corbeil autorisait le paiement des factures provenant d'Art Tellier en sachant qu'elles étaient fictives. Par la suite, cet argent était redistribué à Buffet Trio, une compagnie de Giuseppe Morselli, un ancien militant du PLC-Québec.

«C'est ce qu'on appelle du financement illégal, du financement parallèle du parti. Nous, on n'a pas pu retracer où est allé cet argent-là», a expliqué aux journalistes la procureure de la Couronne, M^{me} Fontaine.

L'avocate a souligné qu'il n'y avait aucun lien avec le scandale des commandites. «Les fraudes en tant que telles ne sont pas faites à partir du programme des commandites, pas du tout. Ce sont des fraudes qui ont été faites au détriment du Parti libéral, non pas au détriment du gouvernement du Canada», a-t-elle dit.

Quant à l'avocat de M. Corbeil, M^{me} Michel Grenier, il a fait valoir que ce n'est pas son client qui a profité des sommes d'argent en cause et qu'il développera ce point dans ses représentations sur sentence. «M. Corbeil n'a pas profité des sommes d'argent qui ont été détournées des comptes du Parti libéral», a-t-il affirmé aux journalistes, à sa sortie du tribunal.

«Pour lui, je crois que c'est un soulagement. Ça fait longtemps qu'il traîne ce boulet-là à son pied. Pour lui, je pense que c'est une délivrance et il remet ça entre les mains de la justice», a dit M^{me} Grenier pour résumer l'état d'esprit de son client.

La Presse canadienne

Schreiber doit rester au pays, dit le juge Oliphant

Ottawa — Le président d'une commission d'enquête publique soutient qu'il s'agirait d'un «simulacre de justice» si Karlheinz Schreiber était expulsé du pays avant la fin des audiences visant à faire la lumière sur les relations que cet homme d'affaires a eues avec l'ancien premier ministre Brian Mulroney.

Le juge Jeffrey Oliphant dit n'avoir aucun pouvoir pour ordonner à M. Schreiber de demeurer au pays jusqu'à la fin des audiences, plus tard en juin.

Le juge Oliphant a cependant demandé hier au ministre fédéral de la Justice, Rob Nicholson, de retarder l'extradition de M. Schreiber vers l'Allemagne, où il fait face à des accusations de fraude, de corruption et d'évasion fiscale.

Le juge Oliphant estime que M. Schreiber devrait être en

mesure de demeurer à Ottawa et de donner des instructions à ses avocats au moins jusqu'à la fin des audiences, prévue le 22 ou le 23 juin.

Les avocats de M. Schreiber ont également intenté une procédure en Cour d'appel de l'Ontario, dans laquelle ils invoquent de nouveaux motifs pour empêcher l'extradition de leur client.

Aucune date n'a été fixée pour une audience dans cette affaire, mais si la Cour accepte d'entendre la requête, M. Schreiber pourrait alors demeurer au pays même après la fin des audiences de la commission Oliphant.

Le juge Oliphant n'a pas voulu commenter cette cause, qui est le plus récent épisode d'une longue bataille juridique.

La Presse canadienne

Les Hells avaient aussi une forteresse à Kahnawake

La police démantèle un réseau de trafic de drogue et de cigarettes

Des artefacts des Hells Angels en territoire mohawk: la police a démantelé un réseau de trafic de drogue et de cigarettes qui transitait par la réserve de Kahnawake.

BRIAN MYLES

C'était presque le sixième bunker des Hells Angels, le seul qui ait échappé à la récente rafle contre le gang. Et pour cause. La forteresse était introuvable parce qu'elle était située en territoire mohawk.

Pendant quatre ans, deux membres des Hells Angels (Salvatore Cazzetta et Daniel Leclerc) ont réussi à mettre leurs activités illicites à l'abri de la police en utilisant des bâtiments appartenant à un homme d'affaires mohawk, Peter Rice, pour y entreposer de la drogue, de l'argent, des biens volés et des cigarettes de contrebande.

La police a finalement épinglé Cazzetta, Leclerc, Rice et ses deux fils hier dans le cadre de l'opération Machine, visant un total de 60 personnes accusées de gangstérisme, de complot et de trafic de drogue, de possession de stupéfiants en vue de faire le trafic, de fraude et de recel de plus de 5000 \$. Plus de 600 policiers de Montréal, de la Sû-

reté du Québec (SQ), de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et des peacekeepers mohawks ont participé à l'opération lancée avant l'aube.

L'enquête a commencé en mars 2007, sur un réseau de vente de drogue très structuré qui opérait principalement au centre-ville de Montréal, avec des antennes dans les couronnes nord et sud et quelques régions du Québec, dont Montréal-Tremblant. «Leur principale activité criminelle était la vente de crack», a dit Bernard Lamothe, inspecteur-chef de la division du crime organisé au Service de police de Montréal (SPVM).

Dans le centre-ville seulement, le réseau écoulait 2000 roches de crack par semaine. À 20 \$ la dose, cette seule activité aurait pu générer des profits annuels de 2 millions.

Le SPVM devra compléter l'analyse des 36 perquisitions menées hier avant d'avoir une juste idée de l'ensemble des profits du réseau. Onze coffres-forts ont été saisis, 130 000 \$, des objets à l'effigie du gang,

12 armes, des quantités modestes de drogues variées (dont un kilo de cocaïne), 138 caisses de tabac et une remorque pleine de tabac (16 tonnes).

Les cigarettes étaient fabriquées sur place. Sur le marché noir, les profits de la vente des marques Choppers, Fighters, Import A et Patriot allaient donc directement dans les poches des Hells Angels.

Les bâtiments des Rice

Une soixantaine de personnes accusées de gangstérisme, de trafic de drogue, de fraude et de recel, entre autres choses

étaient clôturés, ceinturés de caméras de surveillance et patrouillés en permanence par deux agents de sécurité. C'était assez pour éveiller les soupçons à Kahnawake, d'autant plus qu'aucun Mohawk n'y travaillait.

En quatre ans, les Hells Angels ont fait du principal entrepôt «un véritable endroit fortifié», a expliqué l'inspecteur Lamothe. La présence et les activités du crime organisé avaient d'ailleurs soulevé des inquiétudes au sein de la communauté. Plusieurs citoyens de Kahna-

wake avaient manifesté leurs préoccupations aux peacekeepers mohawks.

Les deux têtes dirigeantes du réseau sont des figures connues du crime organisé. Salvatore Cazzetta est un membre en règle des Hells Angels de Montréal qui a déjà été arrêté dans le cadre de l'opération SharQc. Fondateur des défunts Rock Machine, il était associé à Peter Rice dans une entreprise qui avait les droits de distribution exclusifs de la boisson énergisante Cintron. Peter

Rice fait aussi partie d'un consortium d'entrepreneurs mohawks qui a décroché un contrat de 80 millions pour la réfection du pont Mercier.

Daniel Leclerc est aussi un ancien membre des Rock Machine, qui faisait partie du réseau de trafic de drogue du délateur Peter Paradis, à Verdun. Durant son procès, Leclerc était passé dans le camp des Hells. Membre des Nomads de l'Ontario, il vit à Candiac, sur la Rive-Sud.

Le Devoir



BOB EDMÉ AFP

L'émotion était vive hier sur le parvis de la cathédrale Notre-Dame de Paris, où avait lieu une célébration à la mémoire des disparus du vol F447 d'Air France. Les collègues des membres de l'équipage du Airbus A330 qui s'est volatilisé des écrans radars lundi au-dessus de l'Atlantique tentaient tant bien que mal de se reconforter les uns les autres après la cérémonie.

Airbus: l'enquête sera longue

Une cérémonie réunit parents, amis et collègues à la cathédrale Notre-Dame de Paris

AMÉLIE DAoust-BOISVERT

Les enquêteurs et les experts ont prévenu hier que l'enquête visant à comprendre les circonstances de l'accident de l'Airbus A330 qui s'est abîmé dans l'Atlantique lundi sera pénible, que les boîtes noires soient repêchées ou non.

«Je ne suis pas d'un optimisme total, on ne peut pas exclure qu'on ne retrouve pas les enregistreurs», a dit hier le président du Bureau d'enquêtes et d'analyses (BEA), chargé de la dure mission de reconstituer les événements. «Même si on les retrouve, a ajouté Paul-Louis Arslanian, on n'a aucune garantie qu'on aura des informations utiles dedans.» Les boîtes noires pourraient être à 4000 mètres de profondeur.

Un avion radar brésilien a repéré hier de nouveaux débris, dont un morceau d'avion de sept mètres et une nappe de kérosène de 20 km, à 90 km au sud de la zone où d'autres morceaux ont été vus mardi.

Quatre navires de guerre brésiliens sont en route avec des plongeurs à bord, mais une mer houleuse et des vents violents compliquent les opérations et retardent l'arrivée des équipements de recherche français ca-

pables de descendre jusqu'à 6000 mètres de fond.

Le BEA ne privilégie aucune hypothèse, mais, compte tenu de la dispersion des fragments retrouvés sur plusieurs centaines de kilomètres, une source proche de l'enquête a évoqué au Figaro la possibilité d'une désintégration en vol. Le directeur du BEA Paul Louis Arslanian croit que, quelques jours après l'accident, «les courants marins et le mauvais temps» peuvent avoir dispersé les restes de l'habitacle. «Il y a effectivement la possibilité d'un avion qui se brise en l'air, a-t-il ajouté, et il y a aussi la façon dont l'avion peut toucher la mer et se désintégrer à son contact.»

Une messe à Notre-Dame

Ils s'appelaient Luiz, Isabelle, Stéphane ou Anne. Les noms d'une partie des passagers qui prenaient place à bord du vol 447 d'Air France lundi ont été publiés hier. Les familles des victimes françaises se sont réunies à la cathédrale Notre-Dame de Paris, où 228 bougies brûlaient en mémoire des victimes. Un message du pape Benoît XVI, exprimant ses «plus vives condoléances», a été lu aux familles. Monseigneur André XXIII a cité l'auteur et aviateur Antoine de Saint-Exupéry,

évoquant le caractère éphémère de la vie lorsque le Petit Prince se rend compte que sa rose est mortelle.

En marge de la cérémonie, Aldair Gomes a dit avoir abandonné l'espoir de revoir son fils vivant. «Je veux seulement qu'on retrouve son corps pour pouvoir l'enterrer dignement», a-t-il confié à Reuters. Dix employés de la compagnie d'équipements électriques CGED, qui avaient gagné un voyage au Brésil, comptaient parmi les passagers. Le directeur de l'entreprise, Laurent Bouveresse, a résumé en disant: «C'était plus qu'un choc, ça ne se décrit pas.»

Le commandant de bord, Marc Dubois, 58 ans, était fils de pilote. Il travaillait pour Air France depuis 20 ans et cumulait 11 000 heures de vol. À ses côtés se trouvaient les copilotes David Robert, 37 ans, et Pierre-Cédric Bonin, 32 ans, tous deux cumulant des milliers d'heures au-dessus des nuages. Air France a refusé de dévoiler les noms des membres de l'équipage, mais un membre de leur syndicat les a identifiés auprès de l'Associated Press.

Le Devoir avec l'Associated Press et Reuters

EN BREF

1,2 million pour le design à Montréal

Le gouvernement du Québec investira 1,2 million sur trois ans pour financer la tenue de concours de design et d'architecture dans la métropole. La ministre de la Culture, Christine St-Pierre, la vice-première ministre, Nathalie Normandeau, ainsi que le vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal, André Lavalée, ont annoncé hier le lancement de Réalisons Montréal, une initiative destinée à supporter divers projets de nature à renforcer le label de Montréal, ville UNESCO du design. Ces sommes permettront notamment d'inciter les institutions publiques, parapubliques et les organismes sans but lucratif à tenir des concours de design et d'architecture pour réaliser différents projets de mobilier urbain, de parcs ou d'architecture. Le projet prévoit aussi le lancement d'un portail Internet sur lequel figureront les projets passés et à venir qui mettent en valeur la ville de design qu'est Montréal. — Le Devoir

Défaite du Bloc

Ottawa — Une majorité de députés fédéraux s'est prononcée hier contre un projet de loi du Bloc québécois, qui proposait l'application de la loi 101 aux entreprises fédérales du Québec régies par le Code canadien du travail. Comme l'avaient laissé savoir mardi le chef libéral, Michael Ignatieff, et son lieutenant québécois, Denis Coderre, les députés libéraux présents lors du vote se sont prononcés à l'unanimité contre le projet de loi C-307, déposé aux Communes en février dernier par le leader parlementaire du Bloc, Pierre Paquette. Les conservateurs, qui s'étaient déjà opposés à la proposition des bloquistes lorsque ceux-ci ont présenté un premier projet de loi similaire en 2007, ont réitéré leur position hier après-midi. Comme il s'agissait d'un projet de loi privé, les députés n'étaient pas tenus de respecter la ligne de parti. Mais les votes cumulés des libéraux et des conservateurs, qui sont tous demeurés fidèles à la prise de position de leur chef, ont bloqué le projet de loi des bloquistes. Les élus du Nouveau Parti démocratique ont de leur côté, comme la première fois, appuyé l'initiative du Bloc. Le chef bloquiste, Gilles Duceppe, a déploré l'issue du vote et a reproché aux conservateurs et libéraux, dont les deux chefs étaient par ailleurs absents en Chambre, de dire une chose et de faire son contraire. — La Presse canadienne

Sudoku

par Fabien Savary

	1			7	6			4
4				9				6 8
		7				3		9
8	9			3				2 4
		6			2			
								5
				8				6
			9					5 1
7			1 5					

Niveau de difficulté : MOYEN

1182

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier numéro

7	6	4	1	3	2	5	9	8
3	5	2	8	9	7	6	1	4
8	9	1	5	4	6	2	3	7
5	8	3	7	2	9	4	8	1
9	2	6	3	1	4	7	8	5
1	4	7	6	5	8	3	2	9
6	7	9	2	8	5	1	4	3
4	1	5	9	6	3	8	7	2
2	3	8	4	7	1	9	5	6

1181

SUDOKU : le logiciel

10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté
par notre expert Fabien Savary
En exclusivité sur le site des Mordus
www.les-mordus.com